



L'Aire urbaine : un périmètre à géométrie variable

L'Observatoire de l'emploi fixe le contour de l'Aire urbaine aux périmètres des deux zones d'emploi de Belfort et Montbéliard.

La notion de zone d'emploi a été définie par le Ministère du Travail et l'INSEE et sert de base de référence pour toute analyse sur des problématiques emploi.

La zone d'emploi de Belfort correspond au département du Territoire de Belfort. La zone d'emploi de Montbéliard correspond au nord du Doubs et aux cantons de Villersexel et Héricourt (Haute Saône).

D'autres acteurs utilisent des définitions différentes pour définir le périmètre de l'Aire urbaine. Ainsi le SMAU établit le contour du Pays de l'Aire urbaine avec comme référence l'adhésion ou non des collectivités locales à la charte du Pays de l'Aire urbaine.

